



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 06/06/2024 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 11 / Représentés : 12)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENGE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusé : Jérémy LABRUNIE (représenté par Aurore LEFEBVRE).

Absent : Serge POTEL.

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h35

En début de séance, à 19h35, Mme le Maire a vérifié la boîte aux lettres qui s'est avérée vide : le but était de s'assurer qu'aucune procuration n'avait été déposée.

Concernant l'ordre du jour, Mme le Maire propose :

- d'annuler le point 5 « Intégration dans le domaine public de la parcelle B278 » car la délibération correspondante a déjà été prise lors d'un précédent Conseil Municipal,
- de remplacer ce point 5 par la demande de subvention « Fonds Cantal Solidaire » pour le programme de voirie.

1. Informations générales

a) Elections du dimanche 09/06/2024 :

Mme le Maire explique avoir reçu deux rappels à l'ordre du préfet car nous n'avions pas suffisamment de panneaux d'affichage pour les 38 listes (nécessité de disposer d'un panneau pour 2 listes). Jean-Paul TROUPEL et Alain PEYROU se sont occupés d'ajouter les panneaux d'affichage manquants. Mais une entreprise était déjà venue coller ce lundi 03/06/2024, à 8h30, toutes les affiches : il y a donc un risque important que les panneaux ajoutés restent vides.

Mme le Maire précise que deux présidentes ont été prévues pour tenir le bureau de vote : Mme le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE seront présentes à l'ouverture et à la clôture. Elles se relayeront sur le reste de la journée.

b) Activités CABA « Ensemble pour être en forme » :

Mme le Maire indique que, comme l'année dernière, la CABA propose des rendez vous sport et bien-être, en partenariat avec les communes, dans le cadre des jeux olympiques et du label « Terre de jeux 2024 ».

Le planning court du 30/04 au 05/07/2024 : différentes activités sont proposées (renforcement musculaire, randonnée, etc.). Cette année, aucune séance n'est prévue sur la commune Lacapelle-Viescamp : le planning détaillé est remis aux conseillers.

c) Lancement du dispositif « Villages d'avenir » :

En présence de nombreux élus et représentants des services de l'Etat, Monsieur le préfet a lancé le dispositif « Villages d'avenir » le vendredi 24/05/2024 à Lacapelle-Viescamp.

Mme le Maire explique que cette réunion s'est tenue en deux temps :

- Présentation de deux projets de mairies du Cantal,
- Production d'énergie photovoltaïque sur toiture de bâtiments publics : quatre projets ont été exposés, dont celui de Lacapelle-Viescamp (autoconsommation collective sur tous les bâtiments de la commune).

d) FCTVA 2023 :

Mme le Maire précise que nous allons recevoir 29 023,53 € au titre du FCTVA 2023, répartis comme suit :

⇒ Fonctionnement : 12 071,51 € / Investissement : 15 673,86 €.

e) Vente du fer :

Jean-Paul TROUPEL indique que Monsieur TOURDE a fini de récupérer le fer que nous souhaitons céder (rails, poteaux d'éclairage, etc.). La recette totale s'élève à 2 574,72 € HT (dont 1 854,72 € HT pour les rails).

f) Taxe d'aménagement 2023 :

Mme le Maire communique aux conseillers le montant perçu au titre de 2023, à savoir 3 793,00 €.

g) Travaux :

Jean-Paul TROUPEL détaille les travaux courants réalisés ces dernières semaines : tonte du bourg, du cimetière, des communaux, du terrain de la PV, etc. La société IDVERDE sous-traite une partie de la tonte et il s'avère que les derniers passages ont été assez mal faits. Jean-Paul TROUPEL a fait remonter cette problématique à IDVERDE. Mme le Maire fait remarquer que, dans le marché, les dirigeants de la société IDVERDE n'ont pas précisé qu'ils sous-traitent à certains moments alors que visiblement, ils y avaient déjà recours l'année dernière.

Le point à temps a été répandu en début de semaine, pour un total de 3,8 tonnes

La société MJM Services a commencé à passer l'épareuse aujourd'hui.

La société SEGERIE a réalisé la tranchée pour le raccordement de la salle polyvalente dans le cadre du projet de production photovoltaïque. Mme le Maire remercie Jean-Paul TROUPEL et Patrice COUDON car ces travaux ont dû être faits dans un délai restreint en veillant notamment à la sécurisation pour les enfants. Jean-Paul TROUPEL précise qu'une gaine supplémentaire a été mise en attente au cas où. L'installation des panneaux est prévue sur la 1^{ère} ou 2^{ème} semaine de juillet.

L'ARCH est venue aujourd'hui pour commencer l'entretien du site du Puech-des-Ouilhes.

Concernant la base multi-accueil, les fondations ont été coulées ces derniers jours. Mme le Maire a mis en garde Mme FRANÇOIS quant à la date à respecter pour la fin des travaux : il faut impérativement que ceux-ci soient achevés au 31/12/2024 au plus tard, sinon nous perdrons 15 000 € de subventions.

Mme le Maire fait état des couleurs retenues pour la rénovation des douches de la base multi-accueil : rouge pour les portes / gris pour le sol. Pour le nouveau bâtiment, le choix des couleurs n'a pas encore été fait. Une réunion de chantier est prévue en fin de semaine prochaine.

Les arbres le long de la voie ferrée, au niveau de la base multi-accueil, ont été taillés. Mme le Maire fait état d'un frêne qui pousse à Puechbroussou sous un fil électrique : il convient de le couper car il va rapidement gêner.

S'agissant de la fibre, un contact a eu lieu avec la société SOGETREL : des poteaux vont être plantés de la route départementale à Verniols puis jusqu'aux Fontanelles (avec une traversée de voirie au niveau des Coustilles), ainsi qu'à Laval, la Vielle, la Frescaldie, Lacamp, etc. C'est une autre entreprise qui interviendra pour poser le fil.

A Peyragude, il y aura a priori la possibilité d'enfouir la fibre car des gaines vont être passées.

Les travaux à Laveissière ne devraient pas commencer avant fin novembre.

h) Sectorisation / Collège :

Mme le Maire explique que le collège de la Jordanne va fermer au 01/09/2028. La dernière rentrée de 6^{èmes} se fera au 01/09/2025 : les élèves concernés feront leur 3^{ème} à la Ponétie. Mme le Maire procède à la lecture du courrier transmis par le Conseil Départemental. En synthèse, l'objectif est de tendre vers la fin des doubles sectorisations et d'équilibrer les effectifs. La commune de Lacapelle-Viescamp n'est pas concernée car il y avait déjà une seule sectorisation. Les communes d'Ayrens et de Saint-Paul-des-Landes avaient une double sectorisation et vont passer à une seule sectorisation à compter de septembre 2025 (collège de Laroquebrou).

i) Réunion TER (Territoire en Réseau) Val de Cère de Laroquebrou :

Mme le Maire et Patrice COUDON ont participé, le 05/06/2024 après-midi, à un COFIL porté par l'éducation nationale et associant divers partenaires. Le TER permet de bénéficier de financement sur des thématiques spécifiques : 30 000 € par an de budget global pour l'entier du TER, réparti entre collège et primaire.

j) Activités du Puech-des-Ouilhes :

La baignade surveillée sera ouverte du 01/07 au 01/09/2024, de 14h00 à 18h45.

L'office du tourisme sera ouvert du jeudi au lundi de 14h00 à 19h00 (jusqu'à 20h00 le jeudi).

Les travaux sont presque terminés sur le platelage.

Les sanitaires seront ouverts à partir de ce week-end.

k) CABA – PCS et PCIS :

Au niveau de la CABA, nous avons l'obligation de faire un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un plan Inter-Communal de Sauvegarde (PICS).

Nous sommes au début de la démarche : Mme le Maire projette en séance les différentes phases du projet.

Le but est de répertorier les risques (aléas climatiques, sismiques, radon, inondation, sécheresse géotechnique, etc.) et les mesures à prendre.

Mme le Maire demande qui souhaiterait être son suppléant sur ce dossier : Patrice COUDON se propose.

l) Animations de la commune :

- 16/05/2024 dans le bourg : Vide grenier (APE).

- 15 et 16/06/2024 dans le bourg : Festival dans l'Rétro (comité d'animation Les Bancal'iès).

Un bal est organisé le samedi soir. Mme le Maire leur a demandé d'organiser la sécurité et les rôles de chacun (notamment en cas de débordement ou de bagarre).

- 29 et 30/06/2024 dans le bourg : Fête de l'école.

- 12/07/2024 à 18h00 au Puech-des-Ouilhes : Musique du monde / Musique de film.

- 13/07/2024 à 16h30 à l'église : Concert Quatuor Dolce Vita.

- 25/08/2024 à 16h30 à l'église : Concert piano / Violon alto.

- Tous les jeudis du 04/07 au 29/08/2024 à partir de 18h30 au Puech-des-Ouilhes : Marché estival.

m) Gazette estivale :

Antoine GENCE précise que la Commission Communication s'est réunie le 22/05/2024.

Cette année, il a été décidé de limiter la gazette à une seule page recto verso.

Le premier jet, reçu ce jour, est présenté en séance.

n) Marché estival :

Caroline BARRAL-AURATUS indique qu'à ce jour, 14 participants sont référencés.

Une intervention exceptionnelle de Groupama est prévue le 15/08/2024.

Il est difficile de trouver de nouveaux participants : ce sont ceux qui tiennent des stands de vente à emporter qui sont les plus intéressés.

La volonté du groupe s'occupant du marché serait qu'il y ait 4 personnes à l'ouverture et 4 à la clôture.

Jacqueline BOULANGE tiendra la régie du marché.

Mme le Maire indique que les jeunes sont motivés pour vendre le pain mais la difficulté est de trouver un boulanger.

Avec l'argent gagné l'année dernière, les 13 adolescents qui se sont investis l'année dernière vont partir au Cap d'Agde du 10 au 12/07/2024.

o) Label « Art et histoire » :

Une réunion s'est tenue le 24/05/2024 matin à laquelle ont participé Jacqueline BOULANGE et Simone SALAT.

Ce dossier est porté par la CABA.

Le label « Art et histoire » a été créé en 1985 : l'obtention se fait sur plusieurs années.

Deux exemples ont été présentés en réunion : communes de l'île de Ré et communes autour de Saint Flour.

Le but est de créer une dynamique pour la préservation du petit patrimoine communal.

La première étape est d'identifier et de recenser ce patrimoine, puis de partager l'état des lieux réalisé.

Un travail est mené spécifiquement vers les jeunes pour les sensibiliser à l'attrait de leur patrimoine.

Ce label permet d'obtenir des subventions.

p) CABA – Nouveaux containers :

Mme le Maire montre, en séance, les photos des nouveaux modèles de containers avec trappe dévidoir : ils seront soulevés par une grue pour être vidés et vont remplacer les bacs d'ordures ménagères, emballages et verre.

Le design intègre une imitation bois.

Caroline BARRAL-AURATUS demande si les emplacements sont définitifs.

Mme le Maire répond que pas forcément : une réflexion est à mener pour déplacer certains emplacements dont la liste est passée en revue en séance.

Mme le Maire indique que la question des pneus jetés n'importe où sur la commune a été remontée à la CABA. Le problème tient a priori au fait que des particuliers commandent sur internet mais que, de fait, l'ancien jeu de pneus n'est pas repris et que le dépôt en déchetterie est payant.

D'autres exemples d'équipements jetés à proximité des containers ont été relevés : une télévision, une cocotte-minute et une balançoire en ce moment à Martal, un canapé dans le bourg il y a quelques mois, des pierres jetées dans les poubelles, etc.

Mme le Maire souhaiterait qu'une communication soit faite sur Facebook et Instagram, en veillant à trouver la bonne formulation. Ce point a suscité de nombreux échanges en séance : certains conseillers étant très favorables à cette idée, d'autres craignant que le fait de communiquer sur les 4 pneus retrouvés sur la départementale entre Pierre Pose et l'intersection allant à Verniols soit contreproductif et suscite potentiellement une réaction inverse à celle souhaitée.

Les échanges se sont poursuivis sur le recensement des maisons inhabitées et en indivision sur la commune, dont celle située à proximité des containers à Martal qui est dans un état de plus en plus dégradé.

q) Projet « Mobilité » :

Alain PEYROU a participé aux deux dernières réunions du groupe projet et a adressé un compte-rendu aux membres du CCAS : Mme le Maire le transmettra à l'ensemble des conseillers.

Le principe de fonctionnement repose sur du bénévolat avec une indemnité pour défrayer les frais de véhicule.

La mise en œuvre devrait être effective à compter de mi-septembre.

La prochaine réunion est prévue le 18/06/2024 à 18h00 : Mme le Maire donne son accord pour qu'elle se tienne à Lacapelle-Viescamp, à la salle polyvalente du bourg (10 à 15 personnes réparties en groupes de travail).

r) Assemblée Générale USCL :

L'AG du club de foot est prévue le 07/06/2024 à Laroquebrou.

s) Sentier du tour du lac :

Mme le Maire indique que la signature de la vente du terrain au niveau du pont de la Marie (indivision Puech) est prévue le 11/06/2024. Elle précise par ailleurs avoir demandé que les travaux du sentier du tour du lac ne commencent pas durant la période estivale.

t) Camping du Puech-des-Ouilhes :

Mme le Maire indique que Mme VAN BRUTZEL l'a alertée sur les risques potentiels que représentent certains arbres.

Une rencontre a eu lieu à l'occasion d'un bureau communal et il a été convenu de contacter l'ONF : un organisme viendra ainsi vérifier l'état des arbres du camping.

Il semble important d'avoir ce regard extérieur, notamment en termes de responsabilité.

Le montant de la prestation sera retenu sur le budget prévu cette année pour le camping du Puech-des-Ouilhes : ceci a été convenu avec Mme VAN BRUTZEL.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04/04/2024

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 31/05/2024)

Vote :

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 04/04/2024** est **approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.**

3. Tarif communal des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année 2024-2025

Mme le Maire projette en séance le bilan des TAP préparé par Aude MARCOMBE.

En synthèse :

- Les TAP se sont déroulés les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30 et ont été assurés par des intervenants professionnels ou bénévoles, par des animateurs du centre socioculturel, ainsi que par les animatrices de l'accueil périscolaire.
- Murielle CUEILLE et Aude MARCOMBE ont ainsi organisé diverses activités créatives, des jeux de société et jeux collectifs, des ateliers jardinage, etc.
- Sandra LAJARRIGE a proposé aux élèves une activité de pâtisserie qui sera reconduite sous la forme d'un atelier intitulé « La ronde des saveurs dans le goût » (sensibilisation à la reconnaissance des 4 saveurs).
- Mme MAURY, enseignante, a assuré un atelier théâtre.
- Jean-Pierre MALICHIER est intervenu pour la lecture de contes et l'orientation pédestre.
- L'école de rugby de Saint-Paul-des-Landes est venue assurer des cours de rugby bénévolement.
- Des petites représentations ont été organisées à chaque fin de période, afin de montrer aux parents le travail réalisé avec Norine LECLERC en atelier danse.
- Sur la fin d'année scolaire, une activité « Jeux Olympiques » sera proposée au terrain de foot.
- Des cours de judo sont prévus à la rentrée prochaine.

Mme le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération concernant les tarifs des TAP : depuis 2014, ceux-ci sont proposés gratuitement sur la commune. L'année prochaine, nous percevrons encore le fonds de soutien.

Dans ce contexte, Mme le Maire propose de maintenir la gratuité et de poursuivre avec une organisation du temps scolaire sur 4,5 jours.

Cependant, il conviendra sûrement de se prononcer fin décembre 2024 / début janvier 2025 pour l'organisation de la semaine scolaire car le fonds de soutien disparaîtra en juin 2025.

Vote :

Délibération DE_2024_30 : Tarif communal des TAP 2024-2025		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

4. Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège (SDE 09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE 65), du Lot (TE 46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn et Garonne (SDE 82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Le projet de délibération a été transmis à l'ensemble des conseillers le 04/06/2024.

Une précédente délibération avait déjà été prise en 2021.

Mme le Maire explique que le but de la présente délibération est d'ajouter des services complémentaires (études énergétiques, photovoltaïque, etc.).

Vote :	Délibération DE_2024_26 : Adhésion au groupement pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

5. Programme Voirie : demande de subvention Fonds Cantal Solidaire

Mme le Maire rappelle que nous avons établi une programmation sur 3 ans et que nous sommes à présent sur la dernière tranche. Dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire, le Département nous avait accordé 6 500 € par an sur la base de 45 000 € HT de travaux par an.

Le dernier devis établi par la COLAS s'élève à 45 370,20 € HT.

Mme le Maire propose de modifier la délibération initiale et le plan de financement comme suit :

- Subvention FCS : 6 500,00 € HT
- DETR : 18 148,00 € HT
- Fonds propres : 20 722,20 € HT

Vote :	Délibération DE_2024_29 : Demande du Fonds Cantal Solidaire dans le cadre du programme de voirie		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

6. Ad'AP : accessibilité de la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes

Le rapport « Accessibilité des Personnes handicapées » établi en mai 2016 par le bureau VERITAS a été transmis à l'ensemble des conseillers le 05/06/2024.

Pour chaque bâtiment communal, Mme le Maire devait envoyer à la DDT le détail et les justificatifs des travaux réalisés.

La situation de chaque ERP (Etablissement Recevant du Public) est projeté en séance, en détaillant les travaux ou régularisations restant à faire.

Concernant la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes, rien n'a été fait :

- La pente d'accès n'est pas adaptée.
- La porte devrait s'ouvrir sur un seul battant et non deux.
- Le bar devrait être abaissé.
- Au niveau des sanitaires, il faudrait revoir l'espace sous le lavabo et abaisser le miroir.

Mme le Maire propose de se concentrer en priorité sur la réfection de la pente : les travaux de mise en accessibilité consistent à créer une rampe d'accès de pente inférieure à 6% et de 1,20 mètres de large.

Le devis estimatif établi par la COLAS s'élève à 5 042,50 € HT, à financer sur fonds propres.

Délibération DE_2024_31 : Réfection de la rampe d'accès de la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes dans le cadre de mise en accessibilité des ERP communaux		
--	--	--

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Vote :

Concernant la salle polyvalente (ERP de catégorie 5), Mme le Maire indique qu'elle devra mandater un bureau de contrôle pour vérifier la réalisation des travaux.

7. Questions diverses

- Repas des voisins du samedi 01/06/2024 à Cassan / Calvanhac : Patrick EVEILLARD indique que ce repas a été mouvementé. Jean-Paul TROUPEL y a participé et donne en séance le détail de l'incident qui aurait pu très mal finir. Mme le Maire rappelle qu'une autorisation doit être demandée pour toute manifestation et regroupement sur la commune. Il faut obligatoirement prévoir une voiture bélier dans ce type de regroupement.
- Mme le Maire indique que les prochains conseils municipaux devraient se tenir début juillet puis début septembre.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h35.**